

2. Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2020

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :
« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, [...] l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget, lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus [...].

Monsieur le Maire propose de prendre cette délibération pour acheter avant le vote du budget 2020 :

- un ordinateur pour le secrétariat sur le compte 2183 pour un montant de 1 212 € TTC. Effet, l'ordinateur actuel, acheté en juin 2014, est équipé de Windows 7, et depuis le 14 janvier 2020, les mises à jour logicielles ne sont plus effectuées.
- une élagueuse sur perche et un réciprocatteur sthll sur le compte 2158 pour un montant de 1 200.31 € TTC.

→ Approbation à l'unanimité pour l'ordinateur

→ Pour l'élagueuse sur perche et le réciprocatteur sthll : 5 voix POUR (Régis ROCH - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Sandrine DAVID) et 6 voix CONTRE (Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER).

3. Durée d'amortissement pour la vente d'un terrain à 1 €

En 2019, la commune a revendu la parcelle cadastrée A 1147, située « Les Carrières », d'une superficie de 16m², à M. et Mme MIGNARD Rolland pour 1 €.

En effet, cette parcelle était matérialisée sur le cadastre, mais sur place, elle était déjà englobée dans le terrain des MIGNARD qui pensaient en être propriétaire. Il s'agit donc d'une régularisation.

Sur le plan comptable, une vente à 1 € est considérée comme une subvention d'équipement aux personnes de droit privé. La commune doit amortir le montant correspondant à la valeur estimée du terrain vendu. Monsieur le Maire a estimé la valeur de ce terrain à 16 €. Une délibération doit être prise pour fixer la durée d'amortissement. Il est proposé une durée d'un an.

→ Approbation à l'unanimité

4. Vente d'herbe 2020

Monsieur le Maire propose de fixer les conditions pour la vente d'herbe de cette année. L'article à paraître dans la presse est le suivant :

La commune propose, pour la vente d'herbe, la somme de 850 €. Cela comprend le pré Mazille, et une parcelle d'une superficie de 2 138 m².

Les personnes intéressées ont jusqu'au 26 février 2020 à 12 h pour déposer un courrier en mairie ; où aura lieu un tirage au sort le 26 février 2020 à 20 h avant la réunion de Conseil Municipal.

Seules seront acceptées les offres des propriétaires et des exploitants de la commune n'ayant pas été retenus ces 2 dernières années.

→ Approbation à l'unanimité

5. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle A 553 « La Pinée »

Monsieur le Maire demande un huis clos pour ce point, ce qui est accepté par le Conseil Municipal.

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 553, située « La Pinée », d'une superficie de 2 204 m² ; vendue par le service France Domaine et ayant appartenu à monsieur Pierre PLACE. Le prix est de 1 001 €.

Le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite ou non, préempter pour cette parcelle.

Lors de sa séance du 13 novembre dernier, le Conseil Municipal avait fait une offre à 661.20 € pour cette parcelle qui était vendue aux enchères.

→ Le Conseil Municipal décide de préempter pour cette parcelle par 8 voix POUR et 3 abstentions (Paul MONCHANIN- Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS).

6. Suivi travaux commissions

- Animation : le carnaval des enfants aura lieu le mardi 25 février.

7. Questions et informations diverses

- Marie-Jeanne BLANDIN informe qu'il y aura une réunion pour le RPIC Lay/Neaux le lundi 3 février.

- Jean-Marc BERNAY informe qu'une réunion du Syndicat Rhône Loire Nord est prévue le lundi 10 février.

- Concernant le local Orange qui est accolé à la salle d'animation, un devis détaillé a été établi par Orange. Il s'élève à 3 979.99 €. Avant de prendre une décision, il est demandé d'attendre le chiffrage des coûts supplémentaires établi par Mme TRONCY.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme ARSALE concernant l'oubli du parrainage républicain de leur fille dans le novalien.

- Violaine PATISSIER informe qu'une personne serait intéressée pour racheter à la commune le palan de levage qui a servi à déplacer la cuve de fioul de l'église en 2013.

- Monsieur le Maire annonce qu'il ne représentera pas lors des élections municipales de mars prochain.

- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 26 février à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le 26 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN -
- Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER.

Absents excusés : Nicolas CHAPON - Frédéric MAINAS - Sandrine DAVID

Pouvoirs : Nicolas CHAPON à Violaine PATISSIER
Sandrine DAVID à Nicole MEYRIEUX

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

Avant de commencer la réunion, Monsieur informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour : fixer des durées d'amortissement par délibération. Cela nous a été demandé par la trésorière.

- Sur le budget assainissement : durée d'amortissement de 5 ans des frais d'études pour la Délégation de Service Public
- Sur le budget assainissement : durée d'amortissement de 30 ans pour la clôture du poste de relevage du Lotissement de Valorges
- Sur le budget communal : durée d'amortissement de 10 ans des frais d'études du PLU
→ Approbation à l'unanimité

Fabienne BEAUJEU demande s'il est également possible de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour fixer les tarifs de la salle d'animation sur 2020, après les travaux. En effet, ces tarifs n'ont pas été fixés pour le moment, mais ils sont demandés par plusieurs personnes ayant loué la salle cette année.

1. Approbation PV réunion précédente

Paul MONCHANIN et Marie-Jeanne BLANDIN signalent que concernant le point sur la DIA pour la parcelle A 553 située à La Pinée, il y a une erreur : les 3 voix CONTRE étaient des abstentions. → le PV sera modifié.

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN).

2. CoPLER – Avenant n° 1 à la convention de mutualisation 2018

Suite au travail mené dans le cadre de la mutualisation des services techniques, il est proposé d'intégrer une banque de matériel dans les services à la prestation.

Cette banque de matériel permettra d'optimiser les ressources matérielles des communes adhérentes et de la CoPLER.

Chaque adhérent propose librement le matériel qu'il envisage de mettre à disposition du service technique mutualisé.

Les modalités de fonctionnement sont décrites dans un règlement.

Dans un souci de simplification administrative, il est proposé également d'intégrer les interventions des équipes environnements dans les services à la prestation pour les communes membres.

→ Approbation à l'unanimité

3. Approbation des comptes de gestion 2019 – commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public.

→ Approbation à l'unanimité des 2 comptes de gestion

4. Approbation des comptes administratifs 2019 – commune et assainissement

Fabienne BEAUJEU, deuxième Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2019 pour le budget assainissement :

<i>Exploitation :</i>	Dépenses	21 539.60 €
	Recettes	21 968.71 €
<i>Investissement :</i>	Dépenses	19 417.99 €
	Recettes	68 506.22 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2019 pour le budget communal :

<i>Fonctionnement :</i>	Dépenses	272 728.34 €
	Recettes	423 456.52 €
<i>Investissement :</i>	Dépenses	234 303.73 €
	Recettes	181 651.57 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune.

Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité des 2 comptes administratifs.

5. Affectation du résultat 2019 – commune et assainissement

Pour le budget communal, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019, qui est de 150 728.18 € est proposée en totalité en réserves à l'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement.

→ Approbation à l'unanimité

Pour le budget assainissement, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019, qui est de 429.11 € est proposée en totalité en report de fonctionnement, au compte 002.

→ Approbation à l'unanimité

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2020.

Il est proposé de ne pas les augmenter.
Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

→ Approbation à l'unanimité

7. Approbation des budgets primitifs 2020 - commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement.

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 304 450.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 768 033.38 €.

→ Approbation du budget communal à l'unanimité

Budget assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 19 057.82 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 66 241.23 €.

→ Approbation du budget assainissement à l'unanimité.

8. Suivi travaux commissions

- Animation : le carnaval des enfants a eu lieu le mardi 25 février. Une quinzaine d'enfants étaient présents.

9. Questions et informations diverses

- Marie-Jeanne BLANDIN informe que lors du dernier conseil d'école, un réaménagement des horaires de récupération des enfants le soir a été demandé. Un courrier a été adressé aux familles pour leur demander leur avis, sachant que le transporteur reste le seul décideur.

- L'agent technique et Marie-Jeanne BLANDIN ont refait la pelouse et les bordures devant la mairie.

- Monsieur le Maire a demandé un devis pour un changement de certains points d'éclairage public dans le Bourg. Le montant total des travaux est de 18 830 € HT. Le SIEL prend à sa charge 56 %. Reste à la commune la somme de 10 544 € HT.

Point rajouté à l'ordre du jour : tarifs 2020 pour la salle d'animation

La salle d'animation étant en travaux depuis octobre dernier et jusqu'à fin mai, les tarifs pour 2020 (à partir de juin) n'ont pas été fixés. Comme il y a déjà des demandes de location, les particuliers souhaitent connaître le prix. Il est proposé de laisser les tarifs 2019 pour les locations de l'année 2020.

→ Approbation à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 23 MAI 2020 COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à 11 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Didier GUILLOT - Fabienne BEAUJEU - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Marie-Jeanne BLANDIN - Stéphane LAFAY - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS - Dominique GIVRE - Jean-Claude FAIDUTTI

Absents :

Secrétaire nommée pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

=*=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 15 mars 2020 et déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux cités ci-dessus.

Monsieur Marc OJARDIAS, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, prend alors la présidence de l'assemblée, afin de procéder à l'élection du Maire.

1. ELECTION DU MAIRE

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur Dominique GIVRE ayant obtenu la majorité absolue (10 voix POUR), il est proclamé Maire au premier tour du scrutin.

Monsieur Dominique GIVRE, Maire nouvellement élu, prend alors la présidence de l'assemblée.

2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire précise que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 3 adjoints pour la commune de Neaux.

Monsieur le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 3 postes d'adjoints.

3. ELECTION DES ADJOINTS

➤ *Election du premier adjoint*

Madame Fabienne BEAUJEU se porte candidate comme premier adjoint. Aucun autre conseiller municipal ne se porte candidat. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Madame Fabienne BEAUJEU ayant obtenu la majorité absolue (9 voix POUR), elle est proclamée premier adjoint au premier tour du scrutin.

➤ *Election du deuxième adjoint*

Madame Marie-Jeanne BLANDIN se porte candidate comme deuxième adjoint. Aucun autre conseiller municipal ne se porte candidat. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Madame Marie-Jeanne BLANDIN ayant obtenu la majorité absolue (9 voix POUR), elle est proclamée deuxième adjoint au premier tour du scrutin.

➤ *Election du troisième adjoint*

Monsieur Jean-Claude FAIDUTTI se porte candidat comme troisième adjoint. Aucun autre conseiller municipal ne se porte candidat. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur Jean-Claude FAIDUTTI ayant obtenu la majorité absolue (6 voix POUR), il est proclamé troisième adjoint au premier tour du scrutin.

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local, ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux (copie des articles L. 2123-1 à L. 2123-35).

Puis, il donne lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5. DETERMINATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de l'indemnité du Maire et des adjoints est un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Ce pourcentage dépend du nombre d'habitants de la commune.

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le barème est le suivant :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Moins de 500.....	25,5

→ Approbation par 10 voix POUR et 1 abstention (Dominique GIVRE) de l'indemnité du Maire au barème comme énoncé ci-dessus.

Il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le barème est le suivant :

Population (habitants)	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
Moins de 500.....	9,9

→ Approbation par 8 voix POUR et 3 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI) de l'indemnité des Adjoints au Maire au barème comme énoncé ci-dessus.

6. QUESTIONS DIVERSES

• **Délégués communautaires** : pour la commune de Neaux, il y a un seul délégué à la CoPLER. Il s'agit du Maire, sauf s'il renonce à ce mandat. La commune dispose également d'un délégué suppléant, en cas d'absence du Maire. Il s'agit du 1^{er} Adjoint, sauf s'il renonce à ce mandat. Monsieur Dominique GIVRE et Madame Fabienne BEAUJEU acceptent d'être respectivement conseiller communautaire titulaire et conseiller communautaire suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 24 JUN 2020 COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Stéphane LAFAY - Jean-Marc BERNAY.

Absents excusés : Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS

Pouvoir : Frédéric MAINAS à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==*==*==*==*==*==*

Mathieu ARSALE est absent en début de réunion, il arrivera avec un peu de retard.

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) - parcelle AB 184 lieu-dit « Le Faubourg »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 184, située « 54 Chemin du Faubourg », d'une superficie de 1002 m²; et appartenant aux conjoints CHERPIN. Le prix est de 135 000 €.

→ Non préemption à l'unanimité

3. Fusion du Syndicat Roannaise de l'eau, du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et de ses Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet

La Préfecture a transmis le projet de fusion des Syndicats cités précédemment. Le Conseil Municipal doit se prononcer par une délibération sur ce projet car la commune est membre du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord pour la compétence eau potable. Les conseillers ont reçu par mail le projet de fusion.

→ Approbation à l'unanimité

4. Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Il est proposé au conseil municipal de signer un contrat intitulé « pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité », et ce pour une durée de 6 mois soit du 01/07/20 jusqu'au 31/12/20. Ce contrat concerne le poste d'agent technique dans l'attente de lancer un recrutement au 01/01/2021.

→ Approbation à l'unanimité

5. Autonomie financière du budget assainissement

A compter du 01/01/21, le budget assainissement devra obligatoirement avoir une autonomie financière, c'est-à-dire qu'il devra être doté de son propre compte 515.

→ Approbation à l'unanimité

6. Décision modificative n°1 sur le budget communal

Il convient de faire une décision modificative de virements de crédits sur le budget communal :

- pour 550 € du compte 2158 (autres installations matériel et outillage technique) chapitre 21 (immobilisations corporelles), vers le compte 2051 (concession et droits similaires) chapitre 20 (immobilisations incorporelles)

- pour 205 € du compte 6232 (fêtes et cérémonies) chapitre 011 (charges à caractère général) vers le compte 66111 (intérêts échéances emprunts) chapitre 66 (charges financières).

→ Approbation à l'unanimité

7. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Pour favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire certaines de ses compétences pour la durée du mandat.

→ Approbation à l'unanimité des délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à 2 000 € HT.

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charges
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

8. Choix de la sonorisation pour la salle des fêtes

Un devis pour la sonorisation de la salle des fêtes est proposé par l'entreprise LARUE de St Victor sur Rhins qui intervient sur le chantier pour le lot électricité. Le montant du devis s'élève à 2 591.39 € TTC.

Un autre devis a été demandé à Point Show à Roanne.

→ Report de la décision à une prochaine réunion

Arrivée de Mathieu ARSALE (10 présents)

9. Commissions municipales

Après échanges, le Conseil Municipal décide de créer 7 commissions réparties comme suit :

➤ Commission Bâtiments communaux : Marie-Jeanne BLANDIN (Présidente), Fabienne BEAUJEU, Jean-Marc BERNAY, Didier GUILLOT

Cette commission travaillera sur les projets de constructions, rénovations, locations des salles, gestions des logements communaux à louer, du cimetière, de l'église, de l'ancienne école...

➤ Commission Communication : Marc OJARDIAS (Président), Jean-Claude FAIDUTTI, Jean-Marc GOUJAT, Stéphane LAFAY.

Cette commission travaillera sur le bulletin, la création d'une information municipale supplémentaire, les liens avec les journaux, la signalétique dans le village...

➤ Commission Environnement : Jean-Claude FAIDUTTI (Président), Marie-Jeanne BLANDIN, Jean-Marc BERNAY, Didier GUILLOT, Jean-Marc GOUJAT, Stéphane LAFAY.

Cette commission sera chargée du fleurissement, des journées citoyennes de nettoyage, du bac à compost, des jardins partagés, des chemins de randonnées...

➤ Commission Finances : Fabienne BEAUJEU (Présidente), Mathieu ARSALE, Marie-Jeanne BLANDIN.

Cette commission sera chargée du budget (préparation)

➤ Commission Lien associatif : Jean-Marc GOUJAT (Président), Mathieu ARSALE, Fabienne BEAUJEU.

Cette commission sera chargée du lien avec les associations du village...

➤ Commission Relations publiques et action sociale : Jean-Claude FAIDUTTI (Président), Fabienne BEAUJEU, Marie-Jeanne BLANDIN, Marc OJARDIAS.

Cette commission s'occupera du transport scolaire, du repas des anciens, des liens avec le RPIC...

➤ Commission Voirie, assainissement, urbanisme : Dominique GIVRE (Président), Jean-Marc BERNAY, Marie-Jeanne BLANDIN, Didier GUILLOT, Frédéric MAINAS.

Cette commission s'occupera des travaux de voirie, d'assainissement...

10. Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Elle est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. La CAO est composée du Maire qui est président, ainsi que de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

3 titulaires

- Fabienne BEAUJEU
- Jean-Claude FAIDUTTI
- Mathieu ARSALE

3 suppléants

- Marc OJARDIAS
- Didier GUILLOT

- Jean-Marc BERNAY

11. Désignation d'un correspondant défense

Il est demandé à chaque Conseil Municipal d'élire parmi ses membres une personne en charge des questions de défense.

→ Election de Fabienne BEAUJEU à l'unanimité

12. Election des délégués du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL)

Le SIEL est un syndicat mixte qui intervient dans les domaines de l'énergie (production, distribution, pilotage et gestion) et de l'aménagement numérique (fibre optique, objets connectés). Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

→ Election à l'unanimité de Marc OJARDIAS comme titulaire et Stéphane LAFAY comme suppléant.

13. Election des délégués du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord

La commune est membre du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord pour la gestion de l'eau potable. Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

→ Election à l'unanimité de Jean-Marc BERNAY comme titulaire et Mathieu ARSALE comme suppléant.

14. Election des représentants à la Société Publique Locale Service aux Populations entre Loire et Rhône (SPLR)

La commune est actionnaire de la Société Publique Locale Service aux Populations entre Loire et Rhône (SPLR) qui gère notamment la crèche et le centre de loisirs de St Symphorien de Lay. Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres une personne représentant la commune au sein du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

→ Election à l'unanimité de Marie-Jeanne BLANDIN

15. Election du délégué au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

Le CNAS est un organisme auquel adhère la commune et qui propose de l'action sociale aux agents. La commune dispose d'un représentant parmi les agents (il s'agit de la secrétaire de mairie) et d'un représentant parmi les élus. Suite aux élections, il convient de désigner un nouveau représentant parmi les membres du Conseil Municipal.

→ Election à l'unanimité de Dominique GIVRE

16. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

La CCID doit donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Elle est composée du Maire qui est président de la commission, ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le Conseil Municipal doit proposer 24 noms à l'administration fiscale, qui se charge d'en désigner 12 pour siéger (6 titulaires et 6 suppléants).

→ Le Conseil Municipal propose à l'unanimité les noms suivants : Fabienne BEAUJEU, Jean-Marc BERNAY, Marie-Thérèse DALLERY, Nicole MEYRIEUX, Robert POLETTE, René PELOSSE, Jean-Marc GUILLOT, Christian LAGOUTTE, Nathalie DAVID, Marie-Jeanne BLANDIN, Gilles BLANDIN, Jean-Claude FAIDUTTI, Isabelle FREDERIC, Alain GUILLOT, Paul MONCHANIN, Nicolas CHAPON, Marc OJARDIAS, Mickaël LAMURE, Jérôme MONGOIN, Colette VIGNAND, Gérard DEUX, Joëlle VERNE, Violaine GARNIER, Joseph GUILLERMIN.

17. Questions diverses

- Un devis de l'entreprise DELOMBRE est proposé pour l'aménagement derrière la salle des fêtes. Ces travaux seront rajoutés au marché dans le cadre d'une modification. Le devis s'élève à 5 013.12 € TTC. → accord sur le principe, mais demander à DELOMBRE s'il peut faire un geste commercial.

- Il est décidé de demander des devis à des agences pour la gestion des logements communaux à louer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Stéphane LAFAY - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Pouvoir : Marie-Jeanne BLANDIN à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR et 1 abstention (Frédéric MAINAS qui était absent).

2. Avis sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un PLUI est en cours d'élaboration à l'échelle de la CoPLER. Le Conseil Communautaire a procédé à la phase d'arrêt de projet lors de sa séance du 27 février 2020. Le Conseil Municipal doit maintenant émettre un avis, par une délibération, sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la commune. Une présentation a été faite à l'ensemble du Conseil Municipal par le responsable du Pôle Urbanisme et Développement Durable à la CoPLER, ainsi que par le Président de la CoPLER.

→ Avis défavorable à l'unanimité

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) - parcelle AB 187 - Impasse La Roseraie

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 187, située « 83 Impasse La Roseraie », d'une superficie de 1064 m² ; et appartenant à Monsieur Jean-François MEUGNOT et Madame Evelyne VALLET.

→ Non préemption à l'unanimité

4. Remboursement du transport scolaire concernant le RPIC Neaux/Lay

Depuis 2001, un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) a été créé entre Lay et Neaux, et concentré à Lay. Il avait alors été décidé que la commune de Neaux prendrait à sa charge les frais de transport scolaire pour les familles concernées. Ces frais sont d'abord réglés par les familles au Conseil Général de la Loire, puis remboursés aux familles par la commune. Ils s'élevaient à 110 € par enfant et par an. 12 enfants sont concernés pour cette année scolaire, ce qui représente la somme 1 320 €.
→ Approbation à l'unanimité du remboursement pour l'année scolaire écoulée soit 2019/2020, ainsi que pour l'année scolaire à venir, soit 2020/ 2021.

5. Achat de tables et chaises pour la salle d'animation

Suite aux travaux de rénovation et d'extension et de la salle d'animation, il est proposé d'acheter de nouvelles tables et chaises pour la salle. Plusieurs devis ont été demandés et sont présentés au Conseil Municipal.
→ Choix à l'unanimité de la proposition de l'entreprise CBC pour un montant de 14 928.17 € HT, soit 17 913.80 € TTC ; mais voir s'il est possible d'avoir un geste commercial.

6. Travaux voirie 2020

Des travaux de voirie sont prévus au budget. Le Conseil Municipal, lors du mandat précédent, avait demandé des devis à l'entreprise EUROVIA, avec laquelle nous avons un marché comme plusieurs autres communes de la CoPLER.

Voici les devis qui ont été demandés :

Voirie communale :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Impasse La Pinée	33 343,44 €	6 668,69 €	40 012,13 €
Chemin de la Farge	7 509,09 €	1 501,82 €	9 010,91 €
Impasse Calas	16 695,76 €	3 339,15 €	20 034,91 €
TOTAL	57 548,29 €	11 509,66 €	69 057,95 €

Concernant la voirie communale, le Conseil Général a accordé une subvention de 20 500 € à la commune pour un montant de travaux de 57 548 € HT. Cela signifie que si le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux pour un montant inférieur à 57 548 € HT, le montant de la subvention sera revu à la baisse. Par contre, il ne sera pas réévalué à la hausse si la commune augmente le coût des travaux.

Le Conseil Municipal peut décider de changer les chemins sur lesquels seront réalisés les travaux, par rapport à ce qui avait été prévu.

Amendes de police :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Parking Fessy	13 904,14 €	2 780,83 €	16 684,97 €

Nous n'avons pas encore la réponse du Conseil Général concernant la subvention demandée.

→ La commission voirie se réunira le lundi 3 août à 9 h pour faire le tour des chemins et regarder ceux nécessitant des travaux.

7. Questions et informations diverses

- Des devis sont présentés au Conseil Municipal pour des sèche-mains à la salle d'animation. Le choix se porte sur un modèle JVD COPTAIR et un modèle DYSON AIRBLADE V.

- L'agent technique sera en congés du 3 au 7 août.

- La secrétaire sera en congés du 27 juillet au 14 août.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé chez le notaire la vente du terrain à La Pinée avec Mme CHAMBOSSE.

- M. le Maire et Jean-Claude FAIDUTTI ont reçu M. GOUTORBE de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR). Ses services vont procéder à la fermeture de l'aire sur laquelle se trouve le monument des Combats de Neaux (stèle du lieutenant GIRIN).

- M. le Maire et Fabienne BEAUJEU ont reçu le gendarme RAQUIN référent de la commune. C'est bien la commune qui va devoir régler les frais pour faire enlever les deux voitures abandonnées juste après le rond-point. Il se charge de commencer la procédure (verbalisation des véhicules).

- M. DESPORTE a terminé le fauchage des accotements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Stéphane LAFAY

Pouvoir : Marie-Jeanne BLANDIN à Dominique GIVRE

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN qui était absente).

2. Lancement procédure de recrutement d'un agent technique au 01/01/2021

Le poste d'agent technique est vacant depuis le 01/01/2020, date du départ en retraite anticipée pour invalidité de l'ancien titulaire. La commune doit donc procéder à un recrutement afin de pourvoir ce poste. L'offre devra être publiée sur le site « emploi territorial », au moins 2 mois avant le début de la prise de poste, et ce pendant une durée d'un mois minimum. Il est proposé d'ouvrir le poste aux fonctionnaires de catégorie C tous grades confondus, ainsi qu'aux contractuels. Si c'est un contractuel qui est retenu, il bénéficiera d'un CDD d'un an, renouvelable pour 6 ans au total, avant de pouvoir prétendre à un CDI.

Il faut donc supprimer le poste existant au tableau des effectifs et en créer un nouveau. Le Comité Technique Intercommunal (CTI), placé auprès du Centre de Gestion (CDG 42) doit également être saisi pour avis.

→ Approbation à l'unanimité

3. Travaux voirie 2020

Des travaux de voirie sont prévus au budget. Plusieurs devis ont été demandés à EUROVIA.

Voirie communale :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Impasse La Pinée	15 861,42 €	3 172,28 €	19 033,70 €
Chemin de la Farge	8 716,32 €	1 743,26 €	10 459,58 €
Chemin de la Farge (vers gîte)	9 565,56 €	1 913,11 €	11 478,67 €
Route Napoléon	4 030,26 €	806,05 €	4 836,31 €
Impasse Calas	19 231,06 €	3 846,21 €	23 077,27 €
TOTAL	57 404,62 €	11 480,92 €	68 885,54 €

Amendes de police :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Parking Fessy	13 904,14 €	2 780,83 €	16 684,97 €

→ Approbation à l'unanimité

4. Subventions attribuées par la commune en 2020

Après étude des demandes reçues en mairie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes	400 €
- Boule des Marguerites	400 €
- Fil du Temps	400 €
- Etoile du Berger	400 €
- RPIC Lay/Neaux	400 €
TOTAL	2 000 €

5. Révision des tarifs communaux pour 2021

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour 2021 :

INTITULÉS	TARIFS (au 1er janvier 2021)
Location salle d'animation (pour 150 personnes)	
Habitants de Neaux (avec ou sans vaisselle)	260,00 €
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	400,00 €
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	450,00 €
Réunions	150,00 €

Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	Offert	
Nettoyage (si non effectué)	250,00 €	
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	Offert	
Facturation pour 1 élément non rendu	10,00 €	
Une caution sera demandée pour toute location	1 000,00 €	
Caution pour le ménage	250,00 €	
Location salle des associations (pour 50 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	100,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	120,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	120,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	140,00 €	
Caution pour location	250,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Concessions cimetière		
	Simple	Double
Pour 15 ans	75,00 €	150,00 €
Pour 30 ans	150,00 €	300,00 €
Pour 50 ans	250,00 €	500,00 €
Columbarium		
Jardin du souvenir	80 € + plaque à la charge de la famille	
Cavurne au sol pour 15 ans	180,00 €	
Cavurne au sol pour 30 ans	360,00 €	
Cavurne au sol pour 50 ans	600,00 €	
Case columbarium pour 15 ans	400,00 €	
Case columbarium pour 30 ans	800,00 €	
Case columbarium pour 50 ans	1 000,00 €	
Participation raccordement assainissement	1 400,00 €	

6. Sonorisation salles des fêtes

Un devis a été demandé à Point Show à Roanne pour l'installation d'une sonorisation à la salle des Fêtes. Il est d'un montant de 3 857 € TTC. Mais pour installer cette sono, des travaux complémentaires doivent être réalisés : peut-être construire un meuble, ou tirer des fils électriques supplémentaires.

→ La Conseil Municipal est d'accord pour la proposition de Point Show, mais souhaite régler avant la question des travaux complémentaires.

7. Gestion des locations des salles

Ce sont les membres du conseil municipal qui se chargeront des états des lieux pour les locations des salles. Un roulement sera mis en place par binômes, par période de deux mois. Il est également décidé d'établir une « notice » d'utilisation des salles qui servira de feuille de route pour les états des lieux afin de récapituler toutes les informations importantes à expliquer aux personnes louant les salles. L'agent technique pourra aussi être amené à effectuer les états des lieux.

8. Achat parcelle A 553 par la commune - Autorisation de M. le Maire pour signer l'acte

Lors de sa séance du 29 janvier 2020, le Conseil Municipal a décidé de préempter pour la parcelle A 553, située « La Pinée », d'une superficie de 2204 m². Cette parcelle était vendue aux enchères par France Domaines, suite au décès de l'ancien propriétaire. Le notaire demande une délibération qui indique expressément que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'achat pour cette parcelle.

→ Approbation à l'unanimité

9. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2019 (RPOS)

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019 est présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en Mairie et il a également été transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

→ Approbation à l'unanimité

10. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2019 (RPOS)

Le Syndicat Rhône Loire Nord a établi, comme chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019. Il est présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en Mairie et il a également été transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

→ Approbation à l'unanimité

11. Commissions CoPLER

Il convient de désigner les délégués aux différentes commissions CoPLER.

THEMATIQUES	titulaires		suppléants	
	NOM	PRÉNOM	NOM	PRÉNOM
Urbanisme/aménagement/énergies renouvelables/habitat	BERNAY	Jean-Marc	OJARDIAS	Marc
Ressources / Moyens humains / Finances/mutualisation	BEAUJEU	Fabienne	BLANDIN	Marie-Jeanne
Propreté / valorisation des ordures ménagères / Déchèteries	ARSALE	Mathieu	GUILLOT	Didier
Economie / Agriculture/emploi insertion/industries	BLANDIN	Marie-Jeanne	MAINAS	Frédéric
Culture / Tourisme / Rayonnement du territoire	FAIDUTTI	Jean-Claude	OJARDIAS	Marc
Enfance / Jeunesse / Services aux habitants	FAIDUTTI	Jean-Claude	GOIJAT	Jean-Marc
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT	BEAUJEU	Fabienne	OJARDIAS	Marc
Commission Intercommunale des Impôts Directs CIID	BERNAY	Jean-Marc		
	BEAUJEU	Fabienne		

→ Approbation à l'unanimité

12. Maintenance des radars pédagogiques

Le contrat pour la maintenance des deux radars pédagogiques arrive à échéance le 13/10/2020. La société ElanCité propose de le renouveler dans les mêmes conditions que le contrat actuel, soit 199 € HT par an et par appareil.

→ Approbation à l'unanimité

Mathieu ARSALE indique qu'il va essayer de négocier le tarif demain.

13. Gestion du repas des anciens

Certaines personnes participaient à l'organisation du repas des anciens et n'étaient pas membres du conseil municipal. Il est décidé de leur demander si elles souhaitent continuer à aider pour cette manifestation. Mais compte tenu de la situation actuelle, il n'est pas possible pour l'instant de décider si le repas aura bien lieu.

14. Questions et informations diverses

- La DIR Centre Est (Direction Interdépartementale des Routes) a commencé les travaux concernant l'aire le long de la RN 7 sur laquelle a lieu la cérémonie des Combats de Neaux. Cette aire sera fermée au public mais la commune pourra continuer d'y organiser la cérémonie comme habituellement.

- Marc OJARDIAS fait un compte rendu de l'élection de la nouvelle Présidente du SIEL à laquelle il a participé puisqu'il est représentant de la commune.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 4 novembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY.

Absent excusé : Frédéric MAINAS

Absent : Stéphane LAFAY

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé par 8 voix POUR et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN qui était absente).

2. Vente de la parcelle communale cadastrée A 1262, située « La Pinée »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'achat pour la parcelle communale cadastrée A 1262, d'une superficie de 2 138 m², située « La Pinée ». Les acquéreurs proposent un prix de 40 000 €, soit le prix de vente fixé actuellement par la commune pour cette parcelle.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour décider s'il accepte ou non cette proposition.

→ Approbation à l'unanimité

3. Questions et informations diverses

- Un point est fait sur les travaux de voirie réalisés cette semaine par l'entreprise EUROVIA sur les différents chemins communaux.

- Un nouveau devis de la société Point Show est présenté au Conseil Municipal concernant la sonorisation de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 4 NOVEMBRE 2020 COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Parcelle AB 300 - Les Jardins de l'étang

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 300, située « 86 rue des Jardins de l'étang », d'une superficie de 407 m². Il s'agit d'une maison d'habitation. Le prix est de 149 000 €.

→ Non préemption à l'unanimité

3. Demande de subvention voirie 2021 au Conseil Départemental

Les demandes de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2021 doivent être déposées avant le 31 décembre. Plusieurs devis ont été demandés à l'entreprise EUROVIA.

→ Approbation à l'unanimité des demandes de subventions suivantes :

Voirie communale :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Chemin de la Foa	23 997,06 €	4 799,41 €	28 796,47 €
Chemin des Places	3 153,58 €	630,72 €	3 784,30 €
Impasse de la Garde	17 588,38 €	3 517,68 €	21 106,06 €
Impasse de la Pinée	18 634,54 €	3 726,91 €	22 361,45 €
TOTAL	63 373,56 €	12 674,71 €	76 048,27 €

Amendes de police :

Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC
Création place PMR et accès dépôt commune	6 109,42 €	1 221,88 €	7 331,30 €

4. Constitution d'une servitude

A l'occasion des travaux de voirie réalisés par l'entreprise EUROVIA sur la RN 7 en 2018, une habitante de la commune, propriétaire de la parcelle AB 171, a donné son accord pour le passage de tuyaux d'évacuation des eaux pluviales dans sa cour.

Il convient donc de constituer une servitude par acte authentique qui formalisera l'existence et le tracé de cette canalisation, ainsi que les droits et obligations réciproques de chacune des parties. Cette servitude est réalisée sans prix, mais les frais d'acte seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal doit autoriser par une délibération M. le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette servitude, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

→ Approbation à l'unanimité

5. Transfert de la compétence eau à la CoPLER

Le conseil communautaire a approuvé fin septembre à l'unanimité le transfert de compétence eau potable à la CoPLER. La Loi prévoit désormais que les communes donnent leur avis sur ce transfert, et ce dans un délai de 3 mois à compter de la notification. Légalement c'est la minorité de blocage (4 communes représentant au moins 20% de la population) qui peut s'exercer dans ce délai.

Mais le Président de la CoPLER souhaite que les communes se positionnent majoritairement et sans attendre le délai des 3 mois afin de pouvoir permettre aux services de l'Etat de prendre un arrêté de modification statutaire pour le 30 décembre. L'objectif serait de disposer de la compétence avant le 1er janvier 2021 afin de ne pas se trouver en représentation/substitution des communes, ce qui signifierait que la CoPLER ne disposerait que de 16 voix au lieu de 21 si la compétence est acquise avant cette date.

→ Approbation du transfert de compétence eau potable à la CoPLER à l'unanimité

6. Désignation d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales

Conformément à l'article R7 du code électoral, la commission de contrôle des listes électorales est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle nomination, par arrêté préfectoral, des membres de la commission dans chaque commune.

C'est pourquoi, il nous est demandé de désigner un conseiller municipal pour siéger dans cette commission. Ne peuvent être désignés comme membre de la commission :

- Le Maire
- Les Adjoints titulaires d'une délégation, quelle qu'elle soit
- Les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Par ailleurs cette commission comprend un délégué de l'Administration et un délégué du Tribunal de Grande Instance parmi les habitants de la commune. Un courrier leur a été adressé pour savoir s'ils souhaitent poursuivre ou bien démissionner. Nous attendons leur réponse.

La commission de contrôle se réunit :

-Pour l'examen des recours administratifs préalable dont elle est saisie tout au long de l'année

-Et au moins une fois par an, pour s'assurer de la régularité de la liste électorale
En tout état de cause, elle doit se réunir entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin même si une précédente réunion s'est déjà tenue plus tôt dans la même année.

→ Désignation à l'unanimité de Didier GUILLOT

7. Organisation du repas des anciens 2020

Compte tenu du contexte actuel, il n'est pas possible d'organiser le repas des anciens de la même manière que les années précédentes. Il est suggéré d'envoyer un courrier (avec un coupon réponse à retourner en mairie) à tous les novaliens de plus de 70 ans, pour leur proposer un bon pour un repas au restaurant Le Relais de l'Ecoron d'une valeur de 35 €. Ce bon sera à utiliser dès que les conditions sanitaires le permettront.

Un colis sera offert comme les années précédentes, aux personnes en maison de retraite ainsi qu'aux personnes qui avaient l'habitude de venir au repas mais qui ne peuvent plus se déplacer pour raisons de santé.

→ Approbation à l'unanimité

8. Organisation de l'arbre de Noël 2020

Compte tenu du contexte actuel, il n'est pas possible d'organiser l'arbre de Noël de la même manière que les années précédentes. Jean-Claude FAIDUTTI suggère d'organiser un concours de dessin. Un courrier sera envoyé aux familles concernées. Cela représente environ 60 enfants. Les dessins seront à déposer à la boulangerie en échange d'un coffret de friandises d'une valeur d'environ 8 à 10 € (à définir précisément avec le boulanger). Il y aura plusieurs catégories. De 0 à 3 ans : empreinte de la main. De 4 à 10 ans : un dessin sur un thème défini. Les dessins pourront être affichés quand les conditions sanitaires permettront de se déplacer pour les regarder. Une récompense sera donnée aux plus beaux dessins (1 classement par année de naissance).

→ Approbation à l'unanimité

9. Devis autolaveuse salle animation

Un devis pour une autolaveuse à la salle d'animation est présenté au Conseil Municipal. Il provient de la société Adelya pour un montant de 2 376.00 € TTC.

→ Approbation à l'unanimité

10. Devis garde-corps salle animation

Un devis pour un garde-corps à la salle d'animation est présenté au Conseil Municipal. Il provient de la métallerie ferronnerie Bastien CHAIZE pour un montant de 750.00 € TTC.

→ Approbation à l'unanimité

Un autre devis a été demandé pour une barrière avec un portail permettant d'empêcher l'accès au fond de la cours derrière la salle (où se trouve à la pompe à chaleur).

11. Sonorisation salle animation

Un devis de Point Show est présenté au Conseil Municipal pour l'installation d'une sonorisation à la salle des Fêtes. Il est d'un montant de 3 767 € TTC.

→ Approbation à l'unanimité

12. Questions et informations diverses

- Marie-Jeanne BLANDIN va commander chez Agri Sud Est le sapin qui décorera la place devant la salle d'animation (hauteur entre 4 m et 4.5 m ; prix 180 €). Il sera installé par les membres du Conseil Municipal soit le samedi 28/11 soit le samedi 05/12.

- M. le Maire informe qu'un permis de construire pour une maison individuelle a été déposé sur la parcelle - qui fait l'objet d'un permis d'aménager pour un lotissement. Le permis est en cours d'instruction.

- M. le Maire informe qu'il a demandé à une entreprise d'abattre un arbre qui menace de tomber sur une ligne électrique aux lagunes.

- Un devis sera demandé à l'entreprise DELOMBRE TP pour une dalle béton afin de stabiliser l'abri bus en bois.

- L'aire de jeux pour enfants sera vérifiée par un organisme agréé.

- L'école de Lay est intéressée pour récupérer l'ancien ordinateur du secrétariat.

- Stéphane LAFAY souhaite démissionner du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Il doit adresser un courrier en Mairie.

- La cérémonie du 11 novembre sera organisée sans public. Nous attendons les précisions de la Sous-Préfecture à ce sujet. Un dépôt de gerbe aura lieu à 9 h 30 au monument aux morts.

- GROUPAMA a demandé la location de la salle d'animation pour son assemblée générale en mars prochain. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le tarif des réunions soit 150 €.

- Une personne a émis le souhait de racheter une ancienne concession cimetière échue et qui n'a pas été reprise par la commune. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

- Une association de jardins partagés à Pradines va mettre en vente les courges récoltées, ce dimanche matin au marché de Pradines.

- Après la présentation d'un projet d'installation d'éoliennes sur un terrain privé à Neaux, le Conseil Municipal se prononce CONTRE ce projet.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 9 décembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

=*=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Autonomie financière du budget assainissement - annulation de la délibération du 24 juin 2020

A la demande du Trésor Public, le Conseil Municipal avait délibéré le 24 juin dernier afin de doter le budget assainissement de l'autonomie financière à partir du 1er janvier 2021. Mais le Trésor Public nous a indiqué récemment que cette obligation ne concernait finalement pas les communes gérant leur assainissement dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage ; ce qui est le cas pour la commune. Le Trésor Public demande donc d'annuler la délibération prise le 24 juin dernier.

→ Approbation à l'unanimité

3. Décision modificative n° 2 sur le budget primitif communal

Il manque des crédits (186 €) sur le chapitre 16 (emprunts et dettes) en dépenses d'investissement. Il convient donc de prendre une décision modificative de virements de crédits de 200 € du compte 2158 (autres installations, matériels et outillages techniques) chapitre 21 (Immobilisations corporelles) vers le compte 165 (dépôts et cautionnements) chapitre 16 (emprunts et dettes).

→ Approbation à l'unanimité

4. Admissions en non-valeur

En vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances << irrécouvrables >> relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin. Lorsque les procédures n'ont pu aboutir au

paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui d'une décision du conseil municipal.

Pour 2020, le montant des créances irrécouvrables, créances admises en non-valeur :
Budget principal, compte 6541 : 148.50 €

Il est également proposé au Conseil Municipal de refuser une admission en non-valeur pour un montant de 3.50 €, et de demander au Trésor Public de l'ajouter aux autres créances à venir pour ce débiteur.

En effet, en dessous du seuil de recouvrement qui est de 15 €, le Trésor Public ne peut pas engager de poursuites.

→ Approbation à l'unanimité

5. Gestion par une agence des logements communaux en location

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la gestion des locations des logements communaux à l'agence du Roannais. Cela comprend l'établissement des différents diagnostics obligatoires pour la location, la recherche de locataires, l'établissement du bail et de l'état des lieux...

→ Approbation à l'unanimité

6. Devis dalle abri bus

Deux devis ont été demandés pour une dalle béton et des fixations pour l'abri bus situé sur la place de la mairie :

DELOMBRE TP : 2 640 € TTC

Maçonnerie LEPROHON : 1 398.00 TTC

→ POUR à l'unanimité le devis de la Maçonnerie LEPROHON

7. Recrutement agent technique - suite de la procédure

L'offre a été publiée sur le site emploi territorial conformément à la réglementation. Les différentes candidatures reçues en mairie ont été étudiées. Il a été décidé de recruter monsieur P. Il signera son contrat demain. Les candidats non retenus ont reçu un courrier.

8. Questions et informations diverses

- Un devis de la maçonnerie LEPROHON pour 580.80 € TTC, est présenté au conseil pour mettre un durcisseur sur la dalle béton sous le préau côté cuisine de la salle d'animation. → Approbation à l'unanimité

- Un devis d'IDEES carrelage pour 1 295.10 € TTC, est présenté au conseil pour un revêtement sur la dalle béton à l'entrée de la salle d'animation. → Approbation à l'unanimité

- Un devis d'APAVE pour 360 € TTC, concernant la vérification de l'aire de jeux pour enfants est présenté au conseil. → Approbation à l'unanimité

- La marche du sou des écoles/Lay/Neaux aura lieu le 13 mars 2021.

- Une réunion du Syndicat Rhône Loire Nord est prévue prochainement.

- Les associations de la commune ont envoyé un courrier pour remercier le conseil municipal suite à la subvention qui leur a été attribuée.

- Un devis sera demandé pour changer la porte d'entrée de la maison des associations.

- Le fascicule d'informations qui remplacera le bulletin cette année est en cours de préparation. Il sera proposé aux novaliens de laisser une adresse mail pour une liste de diffusion.

- Dans les prochains bulletins, il est envisagé de raconter l'histoire de la commune. Pour cela, il sera demandé aux novaliens qui ont des histoires à raconter, ou bien des documents anciens, de se faire connaître en mairie afin de partager leurs connaissances.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 27 janvier à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.